

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du dix-sept mars deux mille dix-sept
=====

Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoint, C. ARBEZ, Y. BONDIER-MORET, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, Ch. PROST-ROMAND, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : I. BONNEVILLE procuration à J.-G. NAST, A.-M. JOLY procuration à Y. BONDIER-MORET.

Etait absent : F. ANTONIO.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion 2016

Le Maire procède à la présentation des comptes de gestion Commune, Commerce, Lotissement Trè la Roche et Lotissement Sur le Pré visés par le Trésorier Payeur Général. Ceux-ci correspondent aux comptes de la Commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion.

Comptes administratifs 2016

Le Maire expose dans le détail la réalisation de tous les budgets.

En ce qui concerne le Compte Administratif 2016 de la Commune, il ressort un résultat excédentaire pour l'exercice d'un montant de 135 864.64 € pour la section de fonctionnement, et un résultat excédentaire 2016 de 10 709.63 € pour la section d'investissement. Le résultat final du compte administratif du budget Commune y compris la reprise des résultats des exercices précédents présente un excédent global de 146 574.27 €. Le Maire présente le détail de l'ensemble des investissements réalisés dans l'année 2016. Les investissements principaux réalisés cette année sur le budget Commune sont : l'aménagement du plateau surélevé côté Saint-Claude, la mise en conformité de l'ascenseur de l'ALSH, l'éclairage du chemin piéton d'accès au commerce, la réfection de 2 bornes incendie, la signalétique de rue ...

Le compte administratif du budget « Commerce » dégage un résultat de 14 584.81 € en section de fonctionnement, et un résultat excédentaire de 19 084.96 € en section d'investissement. Le résultat final est excédentaire de 33 669.77 € en tenant compte des résultats des exercices précédents.

Le budget lotissement « Sur le Pré » enregistre un résultat excédentaire global 37 969.61 € et le budget « Trè la Roche » présente un résultat global excédentaire de 9 884.63 €.

Le Maire s'étant retiré, les comptes administratifs de la Commune, du Commerce, des lotissements « Trè la Roche » et « Sur le Pré » sont approuvés à l'unanimité des présents.

Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales. Les taux adoptés sont les suivants :

| | |
|------------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation | 5,33 % |
| Taxe sur le Foncier Bâti | 7,85 % |
| Taxe sur le Foncier non Bâti | 23,03 % |

Budgets primitifs 2017

Budget Primitif 2017 Commune :

Section Fonctionnement

La prévision de dépenses est estimée à la somme de 722 897.64 €, la prévision de recettes s'élève à 962 033 €. Avec la reprise des résultats des exercices antérieurs et le virement à la section d'investissement, la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 097 897.64 €.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Le virement à la section d'Investissement ainsi dégagé est de 375 000 €. Ce chiffre élevé s'explique par une opération exceptionnelle et par la reprise des résultats excédentaires antérieurs, habituellement le virement est de l'ordre de 100 000 € à 130 000 €.

Section Investissement

Les nouveaux investissements prévus sont principalement : aménagement de la nouvelle mairie, réfection du toit du clocher, travaux d'accessibilité handicapée, réfection du monument aux morts, goudronnage voirie, bornes incendie, solde participation salle Lacuzon ...

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2017 de la Commune.

Budget Primitif 2017 Lotissement Trè la Roche :

Les ventes des trois dernières parcelles sont prévues en recettes. Le Budget Primitif 2017 est voté à l'unanimité.

Budget Primitif 2017 Sur le Pré :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel qui prévoit :

- la reprise des résultats antérieurs
- la vente de deux parcelles en recettes.

Budget primitif 2017 Commerce :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Commerce et station-service qui prévoit :

- la reprise des résultats antérieurs, les loyers en recettes
- le remboursement de l'emprunt en dépenses

Lotissements

Lotissement Trè la Roche : Le Maire expose une demande d'une famille qui souhaite acheter une parcelle mais sollicite une réduction de 5 % sur le prix. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de diminuer le prix de 5 % des 3 parcelles restantes.

Lotissement Sur le Pré : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle n° 3 à Monsieur Sandy MUTTE et Mademoiselle Maria OLIVEIRA pour la somme de 34 700 € TTC.

Boucherie

Le Maire rend compte de la situation concernant le commerce boucherie et fait part au conseil municipal de la demande d'achat de la partie appartement de l'immeuble. Le Conseil Municipal accepte de vendre et charge le Maire de la négociation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter un notaire pour la création de la copropriété, à faire réaliser les diagnostics nécessaires à la vente et à signer les actes correspondants.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaite à la famille Cretin une totale réussite pour la reprise de la boucherie qui est un commerce important pour la vie du village.

Fondation du patrimoine

Le Maire expose le projet de mise en place d'un mécénat populaire pour financer une partie du coût de la réfection de la couverture du toit du clocher ainsi que la réfection du socle du monument aux morts. Monsieur Dominique MARUZZI, délégué départemental adjoint du Jura à la Fondation du Patrimoine, a rencontré le Maire pour présenter le principe du mécénat populaire. La Fondation du Patrimoine met en place le mécénat, elle collecte les dons et les reverse ensuite à la commune en abondant de 20 % la somme collectée (moins 6% de frais de gestion).

Objet : suite du compte-rendu sommaire

Les donateurs vont bénéficier d'une réduction d'impôts équivalente pour les particuliers à 66 % du montant du don. Une entreprise qui donne par exemple 500 € bénéficiera d'une économie d'impôts de 300 €. Les dons sont nominatifs au niveau de la Fondation du patrimoine (pour la réduction d'impôts) mais sont anonymes au niveau de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lancer ces deux souscriptions.

Réfection du monument aux morts

Le Maire présente le devis de l'entreprise Maruzzi pour la rénovation du socle du monument aux morts. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ONAC, du Souvenir Français et à lancer la souscription en collaboration avec la Fondation du Patrimoine.

Réhabilitation ferme communale

Le Conseil Municipal accepte le projet de convention de groupement de commandes et de conduite d'opération présenté par la SEMCODA. En se regroupant et en coordonnant leurs interventions, la SEMCODA et la commune cherchent à réaliser un projet cohérent présentant une unité architecturale d'une part, à mutualiser les procédures de marchés et à permettre des effets d'économie d'échelle pour les deux partenaires d'autre part, dans le cadre du projet de réalisation de 5 logements locatifs et de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

Construction logements locatifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer l'opération de construction du futur immeuble situé au 70 Grande Rue : Résidence Sur le By.

Syndicat Mixte du Canton de Morez

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat qui prend la compétence « production et distribution d'énergie calorifiques ».

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de verser une subvention à la Maison Familiale Rurale de Montbozon,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 919.52 € pour la participation CNAS 2017 concernant 7 agents.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un droit de préemption urbain situé en zone UB. Le Conseil Municipal ne souhaite pas appliquer son droit.

Droit de préférence

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux droits de préférence concernant la vente de parcelles forestières. Le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir ces parcelles et décide de ne pas appliquer son droit de préférence.

Cotisation ANEM

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne, la cotisation pour l'année 2017 est de 287.63 €.

Numérotation Rue

Le Maire présente une demande de numérotation pour le 5 bis Rue de Ferrachat.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Motion de soutien à l'AMJ

Le Maire présente une demande de motion de soutien portée par l'Association des Maires du Jura (AMJ) relative à la fin de la délivrance des cartes d'identités par la commune. Unanimement le Conseil Municipal dénonce cette régression du service public et cette perte de proximité, demande aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux, demande à l'Etat de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts faits par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics et la complication supplémentaire imposée aux habitants ruraux. Cette requête sera transmise aux Députés et Sénateurs.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un mail de l'Association des Maires de France (AMF) concernant le rassemblement des maires de France et des présidents d'intercommunalités du 22 mars 2017 pour soutenir le Manifeste des maires de France et des Présidents d'intercommunalité «Pour des communes fortes et vivantes ».

Le Maire présente le projet financier de la sortie de fin d'année de l'ALSH au Musée des Mondes Polaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire donne lecture d'un courrier du CNFPT concernant la formation des agents pour l'année 2017, d'un mail de Jean-Louis MILLET maire de Saint-Claude concernant le risque de fermeture de plusieurs services du Centre Hospitalier de Saint-Claude. Le Conseil Municipal est unanime pour déplorer cette situation et soutient les actions menées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 300 € le prix de la location de la salle conviviale pour une réunion d'information aux PME organisée par la BPFC de Saint-Claude.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Horlogerie Comtoise est venue voir l'horloge de l'église.

Le Maire transmet les remerciements de l'association Semons l'Espoir, et donne les dates des spectacles des « Etoiles Noires ».

Le Conseil Municipal souhaite une totale réussite à Monsieur Steven MICHELIN pour la reprise du garage.

Carine ARBEZ expose le compte-rendu des réunions des ASA de La Chaîte, du Bévet et de Combe Creuse.

Odette MOUGIN fait part au Conseil Municipal que le voyage du Comité de Jumelage aura lieu pour le week-end de l'Ascension et que la Chorale organise un concert le 07 mai 2017 à 20 h 30 à l'Eglise.

Séance levée à 23 h 30

Fait en Mairie, le 31 mars 2017

Le Secrétaire de séance
Raphaël TEDOLDI